

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET** : Avances sur subventions et participations 2015 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2014, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2014 votée (délibération 11 février 2014)	Avances 2014 votées (délibération 12 décembre 2013)		Avances 2014 effectivement versées			
		montant	% de la subvention totale	Versements		% versé	
				Dates	Montants	s/ avance	s/ subv.
Amicale du personnel	33 130 €	10 000 €	30 %	22/01/2014	10 000 €	100 %	30 %
ASAS Basket masculin	110 000 €	22 900 €	21 %	22/01/2014	22 900 €	100 %	21 %
ASAS Basket féminin	54 000 €	20 000 €	37 %	22/01/2014	20 000 €	100 %	37 %
Football club de Sceaux	23 000 €	10 000 €	43 %	22/01/2014	10 000 €	100 %	43 %
Tennis de table	25 000 €	21 000 €	84 %	22/01/2014	21 000 €	100 %	84 %
Centre social et culturel des Blagis	301 000 €	0 €	0 %		0 €	0 %	0 %
C.C.A.S.	660 000 €	100 000 €	15 %	20/01/2014	100 000 €	100 %	15 %

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2015 à certaines associations ou établissements publics.

Il est proposé de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2014, selon les modalités suivantes :

Avance proposée au profit de :	montant maximum
Amicale du personnel	10 000 €
A.S.A.S. basket masculin	22 900 €
A.S.A.S basket féminin	20 000 €
Football Club de Sceaux	10 000 €
Tennis de table	21 000 €
Centre communal d'action sociale	250 000 €